TARIFS ANNUELS 2019 - 2020

Les tarifs sont fixés par l'Association Scolaire forfaitairement et annuellement pour l'année scolaire, Ils tiennent compte des vacances et des périodes d'examen.

Le choix des options et du régime (internat - externat - demi-pension) fait partie du contrat d'inscription. Leur modification n'est donc pas automatique, elle peut remettre en question le maintien dans l'Etablissement et ne peut pas s'envisager en cours d'année. Tout souhait de changement doit, au préalable, obtenir l'accord de la Direction. L'acompte versé lors de l'inscription sera défalqué lors de la première facturation et ne sera pas remboursé en cas d'annulation non justifiée (mutation, orientation).

Les départs anticipés ne donnent en aucun cas droit à une déduction.

Trois factures sont envoyées dans l'année:

- ***début octobre (45%),***
- ***janvier (35%),***
- ***avril (20%).***

	1ère Facture	2ème Facture	3ème Facture	TOTAL
Externe 6° 5° sans étude du soir	661 €	515 €	294 €	1 470 €
Externe Collège	703 €	547 €	312 €	1 562 €
DP 6° 5° sans étude du soir	1 062 €	826 €	472 €	2 360 €
DP Collège (4 repas semaine)	1 104 €	858 €	491 €	2 453 €
Interne Collège	2 587 €	2 012 €	1 150 €	5 749 €
Externe Lycée	785 €	610 €	349 €	1 744 €
DP Lycée (5 repas semaine)	1 271 €	989 €	565 €	2 825 €
Interne Lycée	2 777 €	2 160 €	1 234 €	6 171 €

- ***Prix unitaire du repas : 7 € pour tous les élèves externes (6.55 € pour le repas du mercredi des élèves demi - pensionnaires du collège).***

  Les élèves demi-pensionnaires du Collège qui voudraient prendre le repas du mercredi ainsi que tout élève externe voulant manger le midi quel que soit le jour, devront venir créditer leur carte à la comptabilité au moment des récréations.

- *Pour chaque élève et pour l'année, il est demandé **80 €** pour couvrir les divers frais annexes : Agenda, cahiers exercices, sorties théâtre, cinéma, assurance etc.... Ce forfait ne comprend pas les voyages scolaires.*

- ***Chaque élève est assuré par un contrat global à la Mutuelle Saint Christophe (scolaire et extra-scolaire), inclus vacances scolaires d'été, dès son entrée à l'Institution (se connecter sur le site mutuelle saint Christophe" espace parent", rubrique "information pratique" pour imprimer une attestation)***

  Contrat : 20840847200187 Mutuelle St Christophe 277, rue Saint Jacques 75 256 PARIS CEDEX 05 (01-56-24-76 00)

- *Pour les parents adhérents à l'APEL une Cotisation annuelle de 20 € apparaitra sur la facture n°1 d'octobre*

- ***Chaque élève devra apporter <u>le jour de la rentrée</u> <u>un chèque de 100 € (200 € pour les élèves de Terminales)</u> de caution pour prêt des livres scolaires. Celui-ci ne sera pas encaissé et détruit en fin d'année scolaire après la restitution de la totalité des livres prêtés (les dégradations seront facturées).***

- *Les familles ayant plusieurs enfants dans l'Etablissement, bénéficient d'une réduction de leurs contributions familiales (20% pour le 2ème enfant, 25% pour le 3ème, 30% pour le 4ème).*

- *Les familles qui rencontrent des difficultés financières peuvent se faire connaître auprès de la Direction afin de solliciter une aide particulière.*

- *Les absences justifiées par un certificat médical, qui dépassent 5 jours consécutifs peuvent donner droit à un remboursement des repas non consommés.*

Règlement :

<u>Les factures sont payables</u> :

- Dès réception de celle-ci, par chèque bancaire à l'ordre de : « INSTITUTION SAINTE-MARIE ».
- Ou mensuellement, par prélèvement automatique (facture d'octobre divisée par 3 ; facture de Janvier / 3 ; et Avril / 2).

  Soit 8 prélèvements dans l'année scolaire tous les 15 du mois, d'Octobre à Mai inclus

  (Remplir une demande de prélèvement SEPA qui vous sera donnée en joignant un I .B .A.N (coller au dos de l'imprimé).
- Par virement bancaire : CIC LA SEYNE FR76 1009 6180 7200 0860 1390 127
- Par Carte Bleue sur le site EcoleDirecte